



Président : Madame Dominique GIROT demeurant 2 Chemin de Castelnauet 31800 LANDORTHE est nommée Présidente pour une durée indéterminée. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE.

Pour avis. La Présidente.

Maître Blandine ANGLADE

Avocat à TOULOUSE
27 Rue OZENNE
31000 TOULOUSE
Téléphone : 07 80 990 559
anglade.blandine@avocat-conseil.fr

Avis de constitution

JUSTIFICATIF DE PARUTION

INSERTION SUR
lejournaltoulousain.fr
du 12/05/2021

CERTIFICAT
SI-2021-05-10-0019

Suivant acte sous seing privé à LANDORTHE du 6 mai 2021 a été constituée une société par actions simplifiée unipersonnelle ayant les caractéristiques suivantes :

Objet social : Le conseil pour les affaires et autres conseils en gestion, la vente de prestations de services, conseils en commercialisation, gestion, management, ressources humaines, relations clients, études en faveur des particuliers et des entreprises de tous secteurs et des organismes publics, de manière directe ou indirecte, La formation professionnelle continue pour adultes, la rédaction et édition de tous supports dans le domaine de la formation professionnelle, La prise de participation dans toutes sociétés de quelque forme que ce soit et quel que soit leur objet, sous quelque forme que ce soit.

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

La participation directe ou indirecte de la société à toutes activités ou opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opération peuvent se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

Dénomination : **MiB Conseil**
Siège social : 2 Chemin de Castelnauet 31800 LANDORTHE

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital social : **MILLE CENT EUROS (1000 €)**

Cessions d'actions en cas de pluralité d'associés : les cessions entre associés seuls sont libres. Les autres sont soumises à l'agrément de la majorité des deux tiers des voix, la participation effective de la moitié au moins des associés est nécessaire.

Nous soussignés, le Journal Toulousain, journal d'annonces légales et judiciaires, habilité sur le département de la Haute-Garonne, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-contre :

